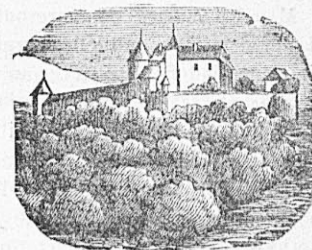




# LA GRUYÈRE



## ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4.50  
 » . . . 6 mois, » 2.50  
 Etranger . 1 an, » 9.—  
 » . . . 6 mois, » 5.—  
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

## JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit : "L'ÉCHO LITTÉRAIRE."

Imprimerie et Administration : Rue du Tir 131, Bulle.

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 5<sup>55</sup> 10<sup>30</sup> 2<sup>28</sup> 5<sup>10</sup> 8<sup>52</sup> — BULLE, arr. 8<sup>55</sup> 1<sup>20</sup> 4<sup>25</sup> 8<sup>20</sup> 10<sup>50</sup>

## ANNONCES

Canton, une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10c. Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace.  
 RÉCLAMES : 30 cent. la ligne. Pour annonces et réclames ex-cantonales, s'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg, ou à ses succursales.

BULLE, le 11 juillet 1905.

## Le divorce des Eglises et de l'Etat en France.

L'œuvre que le premier consul Bonaparte et le pape Pie VII avaient si laborieusement accomplie, le Concordat, n'est plus. L'acte que les républicains de l'an X avaient conclu avec le Vatican a été rompu, l'autre jour, par les républicains du XX<sup>e</sup> siècle, après cent ans d'existence.

Et pourtant, à un siècle de distance, ces républicains du jour ont imité leurs devanciers en proclamant solennellement, dans les deux premiers articles de la loi nouvelle qu'ils allaient voter, que *la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes. Elle ne reconnaît, ni ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.*

Telles sont les formules inscrites au frontispice de la loi nouvelle. Désormais, il ne reste aucun vestige de anciennes religions d'Etat, des cultes officiels, « reconnus » par l'Etat. Toutes les formes de la pensée religieuse ou philosophique sont libres; toutes sont égales devant la loi.

Les principes posés, leur application suit immédiatement; et c'est ici que la Chambre actuelle a fait preuve d'un esprit politique qui rend son œuvre solide entre toutes. Instruite par l'expérience du passé, elle s'est souvenue que les innovations trop brusques ne sauraient durer. Conformément au principe de la neutralité de l'Etat laïque, elle a supprimé le budget des cultes, c'est-à-dire les sommes payées par l'Etat, les départements et les communes pour les traitements des ecclésiastiques, mais elle s'est bien gardée d'opérer brusquement et sans transition cette suppression.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 140

## Diane la Pâle

Par Jules MARY

Mourir !... Ne plus revoir sa sœur !... Elle s'étend sur le dos, les bras sous sa tête.  
 — Je ne puis plus, je ne puis plus !  
 Elle ferme les yeux pour ne plus percevoir les ténèbres maudites.  
 Un petit bruit, autour d'elle, secoue presque son repos. Ce sont des gouttelettes qui suintent à travers la roche et tombent sur la jeune fille, une à une, à des intervalles très réguliers.  
 Elle a de l'eau sous elle, sur elle.  
 Mais que lui importe ! Elle n'a déjà plus le sentiment de vivre; elle ne pense plus; elle ne raisonne plus; ce n'est qu'une chose inerte, un pauvre corps où la vie se raréfie rapidement, d'où la vie se retirera dans quelques minutes.  
 Comme pour voiler cette mort, on dirait que les ténèbres deviennent plus noires. On dirait que les parois sombres des galeries se rapprochent se resserrent, que les

voûtes énormes s'abaissent pour prendre possession de ce pauvre corps frêle qui ne bouge plus, qui ne se défend plus !  
 Et, frôlant son visage, passent et repassent, en quête de leurs galeries habituelles, des chauves-souris quittant la terre aux premières lueurs de l'aube et se réfugiant dans les sombres souterrains, lieux d'asile pour elles.  
 Il y en a des milliers et des milliers. Il y en a de toutes petites, il y en a d'énormes.  
 Et dans cette innombrable armée, sinistre habitante des ténèbres, on n'entend même pas un bruit d'ailes, pas une palpitation, pas un froissement de ces corps légers contre les roches, rien !  
 Pendant quelques minutes, les ténèbres vivent de cette vie étrange et surnaturelle.  
 Sans cesse, sans cesse, les chauves-souris s'engouffrent silencieusement dans les galeries.  
 Puis, c'est fini.  
 Elles ne volent plus. Elles se reposent de la nuit de travail, en attendant la nuit prochaine.  
 Et contre les parois des voûtes, contre les trons, les excavations des roches, les moindres infractions, il en est des milliers et des milliers, serrées les unes contre les autres, qui pendent, la tête en bas, accrochées par les pattes.  
 Diane est évanouie.  
 Antonio ne s'est pas douté que dans la mine sa sœur le

tutions d'Etat, les Eglises deviennent en France ce qu'elles sont déjà aux Etats-Unis et au Mexique : de libres groupements, des associations de citoyens pratiquant leurs cultes. La loi nouvelle assure d'une manière effective le libre exercice des cultes; elle donne aux associations cultuelles le droit de recevoir, outre les cotisations, leurs seules ressources, le produit des quêtes et collectes pour les frais du culte, des rétributions pour cérémonies et services religieux, etc.

Dans la pensée du législateur, ces associations libres vont être les continuatrices des Eglises jusqu'ici reconnues par l'Etat; elles poursuivent, à titre privé, la mission que les Eglises d'Etat remplissaient avec un caractère officiel. Elles recueillent aussi le patrimoine de ces dernières.

\* \* \*  
 La liquidation des établissements publics des cultes reconnus (fabriques, évêchés, consistoires protestants ou israélites) la transmission des biens affectés aux cultes que géraient ces établissements et dont disposeront désormais les associations cultuelles, fut l'une des parties les plus délicates et les plus difficiles de l'œuvre à accomplir. La Chambre française s'en est tirée en maintenant les droits de l'Etat sur le patrimoine des établissements publics des cultes aujourd'hui disparus; elle a décidé d'affecter ce patrimoine aux besoins religieux tant que ces besoins consisteraient. Aucune confiscation, aucune laïcisation de biens affectés au culte n'a donc été décrétée brutalement par la loi. Mais si, dans une commune, les croyances religieuses s'affaiblissent au point qu'aucune association cultuelle ne s'y constitue, ou que l'association créée vienne à se dissoudre, les biens de l'ancienne fabrique paroissiale retournent à la collectivité laïque : il sont attribués aux établissements communaux de bienfaisance.

pouvait, mais il a entendu des pas mystérieux, et, Diane l'avait bien deviné tout à l'heure, c'était elle qu'il recherchait, voulant connaître l'inconnu dont les secrets avertissements avaient déjà préservé l'Aiguillette d'une catastrophe.

Il s'était élançé à la poursuite de cette ombre qui fuyait devant lui dans les couloirs.

Puis l'ombre s'était évanouie tout à coup.

Antonio n'avait plus rien entendu... Il n'avait plus rien vu. On eût dit que cette chose insaisissable après laquelle il courait venait de rentrer sous terre brusquement.

Plus rien !

O'était la minute où Diane avait roulé jusqu'au bas d'un éboulement.

Et cet accident l'avait sauvé de son frère.

Antonio ne s'en douta pas.

Il parcourut les galeries, de nouveau, mais sans rien trouver.

Il revint au puits d'aérage, — à cet ancien puits où la prévoyance paternelle de Bartoli avait fait restaurer ou rétablir les échelles, utiles le jour où un accident à l'Aiguillette mettrait peut-être l'ancienne fosse ou la nouvelle en communication.

Là, sachant qu'il n'y avait pas d'autre issue pour sortir, certain que l'ancienne mine avait un habitant cette nuit-là, cet habitant serait obligé de regagner les échelles avant le jour, il attendit.

R  
 ERNOIS

ac de Thoune.

les Alpes.

ciétés, Ecoles et

(H3878M)[703]

demande

de lingerie, ou bro-  
 à raccommoder. [700  
 Mlle Marie Sonney,  
 Chemins de fer, Bulle.

boulangerie.

la suite la boulangerie  
 avantageusement située dans  
 Bulle. (H405B)[675  
 M. L. MENOUD, officier  
 et, en son absence, à Mme  
 Y, au même lieu.

ISES

juillet courant, dès 9 h.  
 Office des poursuites de la  
 rendre en mises publiques à la  
 FLON, François, maréchal, à  
 ne enclume, une machine à  
 de fer, 3 dites d'acier et un  
 au village.  
 juillet 1905.

L'Office des poursuites.

n-Restaurant

TEMPÉRANCE

Promenade, BULLE.  
 et blancs, sans alcool  
 op, limonade,  
 thé, chocolat.

STALDER DUBAS

ISES

juillet courant, dès 2 h.  
 rendre en mises, au domicile  
 RRIÈRE, des Gonsettes, à  
 le commode ou sapia et un

juillet 1905.

[706

L'Office des poursuites.

dre ou à louer

use à un cheval, en très bon  
 état.  
 François Grand, maré-  
 e BULLE. [708

pas de chaussures

consulté le grand catalogue  
 plus de 200 gravures de la  
 vois GUILLAUME GRÆB  
 ICH, Truttigasse 4.  
 sera expédié sur demande

r filles et garçons, très forts,  
 3.50, N° 30-35, à fr. 4.50.  
 er, pour dames, très forts, à  
 élégants, avec bouts, fr. 6.40  
 canevas pour dames à fr. 1.90.  
 er pour hommes, très fortes, à  
 élégantes, avec bouts, fr. 8.25.  
 ouvriers, forts, fr. 6.40.

remboursement. Rien  
 marchandise garantie  
 (H1101Z)[214

ce qui ne convient pas. — Ser-  
 vement réel. — Fondée en 1880.



Mais les églises demeureront à la disposition des associations cultuelles gratuitement et pour un temps indéfini. Destinées au culte, elles lui demeureront réservées tant que le culte subsistera. Toutefois, cette affectation illimitée n'est pas éternelle. Si, pendant six mois, le culte cesse d'être célébré dans l'église, si l'édifice est utilisé pour un objet étrange au culte, dans d'autres hypothèses encore, la désaffectation est prononcée : la commune ou l'Etat reprend possession du monument qui lui appartient.

Ainsi est réglée la libre organisation des religions sous le régime nouveau, assurée la libre célébration des cultes dans les édifices qui y sont destinés, et cette libre célébration des cultes est garantie par l'Etat. Enfin, les précautions les plus minutieuses ont été prises pour que les édifices et objets d'art qui servent au culte soient, au lendemain de la loi, protégés aussi bien et mieux encore que sous le régime actuel, pour que la destruction ou la dégradation des antiques cathédrales, la dilapidation des trésors d'église soient impossibles.

La loi nouvelle laisse en outre aux associations cultuelles les revenus du patrimoine des anciens cultes reconnus, c'est-à-dire d'environ 500 millions ; elle laisse aux fidèles la jouissance gratuite et indéfinie des églises.

Telle est la loi que la Chambre française a votée à une grande majorité.

## CONFÉDÉRATION SUISSE

*Traité de commerce.* — On écrit de Berne à la Revue :

Le gouvernement d'Autriche-Hongrie a fait savoir au Conseil fédéral qu'il était prêt à entrer en négociations pour le renouvellement du traité de commerce actuel qui est dénoncé pour la mi-septembre. La date de l'ouverture des négociations et le lieu de réunion des délégués seront fixés incessamment.

D'après les journaux viennois, le gouvernement autrichien demanderait une prolongation de quelques mois du traité actuel ; il paraît en effet peu probable que les opérations de renouvellement du traité puissent être terminées avant la date fixée par l'acte de dénonciation.

*Belgique et Suisse.* — Le colonel Picquart étudie dans l'Aurore les forces défensives de la Belgique. Il conclut en ces termes :

« La défense de la Belgique, telle qu'elle est organisée actuellement, présente sans doute certaines garanties. Une grande puissance peu scrupuleuse du droit des neutres y regardera certainement à deux fois avant de traiter le territoire belge comme une zone de parcour favorable à la

Rien n'appart.

Alors, quand, très haut, à l'orifice du puits, il vit les étoiles pâlir et pâle le bleu du ciel, il remonta.

IX

### Les fiançailles.

Diane avait pu à peu perdu connaissance. Elle sentait sa tête très lourde. Et ses pensées s'enfuyaient. Elle avait fermé les yeux et elle avait la sensation d'être emportée, mais très doucement, dans un vide énorme dont elle n'atteindrait jamais le fond.

Un profond soupir s'exhala de ses lèvres.

— Claire ! Claire ! Je ne te reverrai plus !..

Elle faisait l'abandon de sa vie, mais elle regrettait la douce amitié de sa sœur aînée ; elle n'avait pas été heureuse, l'existence de la pauvre fille, et pourtant, à présent qu'elle se voyait perdue et qu'il lui faudrait mourir là de faim, de soif, d'angoisses... elle ne se souvenait plus que des rares jours de bonheur qui avaient parsemé sa jeunesse.

Puis, du milieu de tous ces regrets, une crainte grandit.

— Qui donc va les sauver de la haine d'Antonio quand je ne serai plus là ?

Cette étonnante lui étreignait le cœur. Elle essaya une suprême fois de se relever encore et de marcher, mais ses jambes étaient molles. Elle s'abattit.

réalisation de ses plans stratégiques. Mais cela ne suffit pas.

En cas de conflagration générale, quand tous les éléments sont déchaînés, quand les appétits de conquêtes s'éveillent, un petit pays n'a de chances de conserver son intégrité que s'il est en état de fournir contre un envahisseur la plus grande somme d'efforts dont il est capable et ce maximum de force défensive ne peut être obtenu que par l'appel aux armes de la nation tout entière. La Suisse a adopté cette solution et c'est la bonne.

Mieux vaut pouvoir compter sur soi qu'attendre le secours des autres. »

*Tir de Berne.* — Voici les résultats complets du tir intercantonal de Berne : 1. Genève, 2185 points. — 2. Saint Gall, 2185 points (cinq coups manqués). — 3. Neuchâtel, 2184. — 4. Thurgovie, 2150. — 5. Appenzell (Rh. E.), 2146. — 6. Zoug, 2141. — 7. Zurich, 2133. — 8. Vaud, 2106. — 9. Bâle-Ville, 2102. — 10. Argovie, 2074. — 11. Berne, 2071. — 12. Tessin, 2049. — 13. Bâle-Campagne, 2042. — 14. Lucerne, 2040. — 15. Fribourg, 2000. — 16. Grisons, 1964. — 17. Soleure, 1962. — 18. Schwytz, 1956. — 19. Glaris, 1948. — 20. Nidwald, 1899. — 21. Obwald, 1891. — 22. Uri, 1886. — 23. Schaffhouse, 1776.

Ajoutons que M. Th. Jenny, de Fribourg, a été classé 4<sup>m</sup>, avec 329 points, à la cible *Kunst*.

*Genève. — Incendiaire.* — Un incendie, qui a été éteint assez rapidement, a éclaté dans la nuit de jeudi à vendredi, vers 11 1/2 heures, dans une maison de campagne de Lancy, habitée par une dame seule, dont le mobilier était assuré pour une somme de 12,000 fr. Au cours du sauvetage, les pompiers remarquèrent que plusieurs meubles avaient été aspergés de pétrole. Fortement soupçonnée d'avoir mis le feu elle-même, la dame a été arrêtée. C'est une Alsacienne. Invitée à se dessaisir de tous les objets qu'elle avait sur elle, elle retira de dessous son corset de nombreux bijoux et environ 3000 francs en billets de banque allemands, suisses, etc.

## ÉTRANGER

### La guerre.

*Prise de l'île Sakhaline.* — Le général Liapounow télégraphie de Sakhaline le 7, à 9 heures du matin :

Une escadre japonaise s'est approchée du village de Chipiwau, à 20 verstes au sud-ouest de Korsakoff, et a ouvert le feu contre la côte.

Un second télégramme, daté du 7, à 2 h. après midi, annonce que l'escadre japonaise s'est approchée du village de Mere, entre Chisan et Korsakoff.

Une soif brûlante la dévorait.

Elle étendit ses mains de chaque côté d'elle où elle entendait le rythme des gouttes d'eau qui éternellement tombaient des voûtes après avoir traversé les entrailles de la terre.

Elle en recueillit quelques-unes.

Elle en humecta ses lèvres.

Mais cette eau avait un goût âcre et nauséabond qui lui souleva le cœur.

Enfin, un engourdissement mortel gagnait ses membres, ralentissait la vie, la suspendit pour ainsi dire.

Elle ne respirait plus qu'avec difficulté.

C'était la mort qui venait.

Elle eut un accès de folie :

— Va t-en ! va t-en !

Et ses pauvres mains battirent les ombres horribles, autour d'elle, pour en chasser le sinistre fantôme.

Après quoi elle ne bougea plus.

Mais des choses étranges bourdonnèrent à ses oreilles. Elle était le jonet d'un rêve... d'un rêve odieux puisqu'il était fait d'espérances, d'un rêve cruel puisqu'il lui montrait le salut prochain.

Elle croyait entendre des pas autour d'elle, des pas dont le bruit, si furtif qu'il fût, éclatait, retentissait dans le solennel silence de cette tombe... des pas qui se rapprochaient, venaient vers elle. (A suivre.)

Les torpilleurs ont ouvert le feu, puis 15 navires débarquèrent des troupes à 3 heures de l'après-midi. 15 torpilleurs approchèrent ensuite de Korsakoff et attaquèrent les batteries russes. Celles-ci répondirent et obligèrent les torpilleurs à suspendre leur feu et à se retirer.

Le commandant du détachement russe a résisté aux attaques de l'ennemi aussi longtemps que cela lui fut possible. Puis il donna l'ordre de faire sauter les canons qui descendaient la côte et d'incendier les bâtiments du gouvernement.

Il s'est retiré avec son détachement vers le nord.

Pendant le bombardement, 4 habitants ont été tués. Un matelot manque à l'appel.

*Opérations en Mandchourie.* — On annonce officiellement que des collisions se produisent entre éclaireurs des deux côtés de la ligne du chemin de fer le long de la route Feng Hoa-Kaijung-Huan-Peng.

— Linievitch télégraphie le 7 que les Japonais ayant pris l'offensive le 5 à 5 h. du matin contre Beynkhe et Loguchan, les détachements russes se sont retirés lentement en retenant l'ennemi. Le 7 à 2 h. du matin, l'ennemi a continué son attaque sur Loguchan.

Les Japonais ont ouvert un feu d'artillerie contre les avant-postes russes qui se sont retirés, puis les Japonais ont suspendu leur offensive. L'ennemi s'est retiré et a occupé ses anciennes positions.

Dans un deuxième télégramme du même jour le général dit : Ce matin plusieurs bataillons et escadrons japonais ainsi que de l'artillerie ont pris l'offensive dans la région où se trouve notre aile droite. Les avant-postes russes ont essayé de conserver leurs positions.

*France. — La question marocaine.* — On apprend d'une source élevée que l'accord entre la France et l'Allemagne est complet, et que les notes qui terminent les négociations seront échangées à la réunion entre M. Rouvier et le prince Radolin.

*Russie. — La reddition du « Potemkine ».* — Après avoir dégénéré en une partie de cache-cache avec l'escadre Krieger, le dernier acte de l'aventure tragi-comique du cuirassé-amiral de la Mer Noire vient de se terminer. Le *Potemkine* a fait acte de reddition entre les mains des autorités roumaines, samedi après midi, à Costanza.

Dans la nuit de vendredi à samedi, à 2 1/2 heures du matin, le cuirassé et le torpilleur qui l'accompagnaient arrivaient dans le port de Costanza. Les autorités engagèrent les équipages à se rendre dans les conditions imposées lors de la première visite du *Potemkine* ou à quitter les eaux roumaines. A 1 heure de l'après-midi, l'équipage remit aux autorités roumaines son bâtiment, dont elles ont pris possession. Le pavillon roumain a été arboré à bord.

Après le débarquement de l'équipage du cuirassé, le torpilleur a refusé de se livrer, préférant retourner à Sébastopol, et a quitté les eaux roumaines. Il a déclaré ne s'être jamais mutiné, mais a cédé à la force en suivant le *Potemkine*.

L'équipage du cuirassé a été débarqué après consultation. Tous les hommes étaient d'avis de se rendre, à l'exception du chef des meneurs, Matouchenko, qui a résisté quelque temps et voulait faire sauter le navire. Les officiers déclarent que Matouchenko a tué de sa main dix de leurs collègues. Tous les papiers et les livres du bord ont été mis en morceaux. Matouchenko est parti pour Bukarest.

Il y avait de nombreux malades et blessés à bord du *Potemkine*. La Russie a été avisée que le navire était à sa disposition.

On a trouvé dans les casemates du *Potemkine* sept officiers prisonniers. Ils étaient dans un état lamentable à la suite de mauvais traitements. La

caisse du b

partagée e

L'amira

les cuirass

la restitut

roumain p

navire que

qu'elle n'a

avant la fi

pourraient

Roumains

on ne pour

rantie excl

CA

Recru

ment de 1

examen de

que cela a

quelques

hommes a

ceux qui e

titution év

La visite s

physique.

L'exame

lever d'un

Le saut

élan à vol

possible ga

Le lever

jambes lég

qu'au-dess

ment, quat

quatre fois

fois l'haltè

La cour

de 80 m. e

ble. Le ten

tance sera

Les exer

res. On pou

Les expé

nastique so

Pour Ne

colonel, Ne

prof. de g

Gust. Capit

Secrétaire

merçant, I

Ed. Audé

Secrétaire

gymnastiq

Fribou

l'année 190

quelques vi

vants :

Abattoirs

Fribourg

Bulle

Châtel-St-D

Romont

Tota

Les bouc

de l'Italie,

de l'Italie.

arrivée en g

toire où ils

amiral n'a

contagieuse

La désinf

tail étrange

rance suisse

débarqueme

Abattoirs

différentes v

en 1904 :



vert le feu, puis 15 navires à 3 heures de l'après-midi. L'après-midi, les batteries russes. Celles-ci ont les torpilleurs à suspendre.

Le détachement russe a résisté aussi longtemps que cela donna l'ordre de faire sauter la côte et d'incendier le bâtiment.

Le détachement vers le nord, 4 habitants ont été tués à l'appel.

**Chourie.** — On annonce des collisions se produisant en plusieurs endroits de la ligne du chemin de fer Feng Hoa-Kaijung.

Le 7 que les Japonais ont attaqué à 5 h. du matin contre les détachements russes se sont retenus l'ennemi. Le 7 mi a continué son attaque.

Un feu d'artillerie continué qui se sont retirés, suspendu leur offensive. et occupé ses anciennes positions.

Un télégramme du même jour a été reçu en plusieurs bataillons et ainsi que de l'artillerie ont été envoyés dans la région où se trouve notre poste russe ont essayé de s'en débarrasser.

**Question marocaine.** — On a levé que l'accord entre la France et le Maroc est complet, et que les notes diplomatiques seront échangées à Paris et le prince Radolin.

**Addition du « Potemkine ».** — Le capitaine est en une partie de cache-cache, le dernier acte de la guerre du cuirassé-amiral de la Russie. Le *Potemkine* a été remis entre les mains des autorités russes à midi, à Costanza.

Le samedi, à 2 1/2 heures, le torpilleur qui l'accompagne dans le port de Costanza. Les équipages à se rendre à bord des navires de la première ligne.

Le pavillon roumain a été hissé à quater les eaux roumaines.

Le capitaine de l'équipage du cuirassé de se livrer, préférant mourir, et a quitté les eaux roumaines sans être jamais mutiné, mais avant le *Potemkine*.

Le capitaine a été débarqué après que les hommes étaient d'avis de se rendre au chef des meneurs, Matouchevski, et voulait que les officiers déclarent que la main dix de leurs collègues et les livres du bord ont été brûlés. Matouchevski est parti pour la Russie.

Les casernes du *Potemkine* ont été incendiées. Ils étaient dans un état de mauvais traitements. La

caisse du bord, atteignant 23,000 roubles, a été partagée entre tous les marins.

L'amiral Krieger est arrivé à Costanza, avec les cuirassés *Sinope* et *Tchesma* pour traiter de la restitution du *Potemkine*. Le gouvernement roumain prévoit des difficultés, aussi bien pour le navire que pour l'équipage. La Roumanie pense qu'elle n'a pas le droit de remettre le *Potemkine* avant la fin de la guerre. D'autre part, les mutins pourraient être extradés pour meurtre; mais les Roumains ne reconnaissant pas la peine capitale, on ne pourrait livrer les délinquants sans une garantie excluant la peine de mort.

CANTON DE FRIBOURG

**Recrutement.** — A l'occasion du recrutement de 1905, on procédera à titre d'essai à un examen de la capacité physique des recrues, ainsi que cela a été pratiqué déjà l'an dernier dans quelques localités. Subiront cet examen tous les hommes astreints à l'examen pédagogique, sauf ceux qui en seront dispensés pour défaut de constitution évident ou par la commission sanitaire. La visite sanitaire précède l'examen de capacité physique.

L'examen portera sur le saut en longueur, le lever d'un haltère et une course de vitesse.

Le saut en longueur sera exécuté avec pose et élan à volonté, sans tremplin, sur terrain mou, si possible gazonné.

Le lever d'un haltère de 17 kg. s'effectuera, les jambes légèrement écartées du sol lentement jusqu'au-dessus de la tête; de là redescendre lentement, quatre fois avec un bras et aussitôt après quatre fois avec l'autre. On notera combien de fois l'haltère aura été levé à gauche et à droite.

La course de vitesse s'exécutera sur un espace de 80 m. en ligne droite, le plus horizontal possible. Le temps nécessaire pour parcourir cette distance sera mesuré au chronographe.

Les exercices s'exécuteront en souliers ordinaires. On pourra faire enlever l'habit.

Les experts et secrétaires des examens de gymnastique sont pour la II<sup>me</sup> division :

Pour Neuchâtel : U. Matthey-Gentil, lieutenant-colonel, Neuchâtel; pour Fribourg : Léon Galley, prof. de gymnastique, Fribourg; pour Berne : Gust. Capitaine, directeur de police, Porrentruy.

Secrétaire pour Fribourg : Albert Müller, commerçant, Fribourg; pour Berne et Neuchâtel : Ed. Audétat, prof. de gymnastique, Neuchâtel.

Secrétaire suppléant : Gustave Bublitz, prof. de gymnastique, La Chaux-de-Fonds.

**Fribourg.** — *Bétail étranger.* — Pendant l'année 1904, il a été importé à destination de quelques villes de notre canton les animaux suivants :

Abattoirs	Bœufs	Porcs	Moutons	Total
Fribourg	237	533	428	1198
Bulle	13	4	—	17
Châtel-St-Denis	4	—	—	4
Romont	1	—	—	1
<b>Totaux</b>	<b>255</b>	<b>537</b>	<b>428</b>	<b>1220</b>

Les bœufs provenaient, 200 de la France et 55 de l'Italie, les porcs de la France et les moutons de l'Italie. Tous ces animaux ont été visités à leur arrivée en gare, transportés sur chars aux abattoirs où ils ont été abattus immédiatement. Aucun animal n'a présenté de symptômes de maladie contagieuse.

La désinfection des wagons ayant amené du bétail étranger, de même que du bétail de provenance suisse, a lieu chaque fois aussitôt après le débarquement.

**Abattoirs.** — Il a été abattu aux abattoirs des différentes villes du canton les animaux ci-après, en 1904 :

Abattoirs	Gros bét.	Veaux	Menu bétail	Total
Fribourg	1857	3289	5592	10738
Bulle	371	565	1577	2513
Morat	225	219	2574	3018
Romont	218	344	601	1163
Estavayer	139	270	265	674
Châtel-St-Den.	104	117	104	325
<b>Totaux</b>	<b>2914</b>	<b>4804</b>	<b>10713</b>	<b>18431</b>

GRUYÈRE

**Fête scolaire.** — Les écoles primaires de notre ville ont clôturé samedi l'année scolaire par une petite fête. Il y a eu cortège en ville aux sons de la Musique, discours de M. le D<sup>r</sup> Alex, rév. curé et président de la Commission scolaire, chants, exercices de gymnastique par les pupilles et, comme bouquet, une série de fusées, feux d'artifice, etc.

Un nombreux public entourait les enfants groupés sur la place de la Promenade et a beaucoup applaudi les débuts parfaitement réussis des pupilles, sous la direction de M. Fritz Zaugg.

Cette soirée a sans doute bien égayé les enfants, mais ne pourrait-on pas faire mieux, sans pour cela écorner beaucoup le budget scolaire? Une petite fête champêtre dans la belle forêt de Bouleyres, un dimanche après-midi, par exemple; la fanfare prêterait volontiers son gracieux concours; on organiserait des jeux, et, brochant sur le tout, une collation pour la plus grande joie des enfants.

C'est là une simple idée que nous donnons ici, pour l'avoir entendue de plusieurs personnes samedi soir. Elle vaut bien d'être étudiée.

**Les grévistes.** — Ils sont une quarantaine, peintres et plâtriers, qui lundi matin se sont mis en grève. La manifestation aurait sans doute passé bien inaperçue, mais ce groupe d'ouvriers déambulant dans nos rues a fini par rappeler au public qu'il y avait du tirage entre eux et leurs patrons.

Les grèves — tout comme autre chose — à la fin ça ennuie...

**On se promène.** — Il est parmi nous une catégorie de citoyens — et de citoyennes — qui ne se mettent jamais en grève. Ce sont les promeneurs du dimanche. A moins que la pluie ne les oblige à demeurer en chambre, ils s'en iront par groupes nombreux à la forêt, à la montagne, à la campagne. Dimanche dernier, c'est encore le Moléon qui a reçu le plus de visiteurs. On ne se lasse jamais de l'admirable panorama qui récompense ceux qui vont là-haut contempler le pays. On en revient fatigué, mais on y retournera bientôt...

Broc n'a pas eu la foule qui se promettait d'assister au concert de l'*Harmonie*; c'est la pluie qui en est cause.

Une société de chant de notre ville, l'*Espérance*, est partie dimanche en tournée annuelle. C'est à Sion que nos chœurs liturgiques sont allés se récréer.

**A Neirivue.** — On a inauguré, dimanche, la nouvelle sonnerie de l'église du village. La sonnerie comprend cinq belles cloches sortant de la fonderie Arnoux et pesant 1704, 800, 514, 300 et 200 kilos.

Le tout coûte environ 10,000 francs.

**Un endroit de perdilion.** — Il existe, près de la gare de Sâles, un poteau indicateur — c'est très bien les poteaux indicateurs — mais celui-là a quelque chose de singulièrement déconcertant. Si vous suivez la route vers laquelle un bras du poteau montre : *Sâles*, vous arriverez directement à Romanens. Par contre, pour aller à Maules, il faut suivre l'indication : *Romanens*. Enfin le bras qui porte l'inscription : *Maules* vous engage, au mépris de la police des chemins de fer, à suivre tout bonnement la voie ferrée. Allons, autorités de Sâles, faites exécuter un demi-tour à ce malheureux poteau, ce farceur de poteau qui s'amuse à dérouter les promeneurs, à égarer les étrangers et leur faire croire qu'ils ont la berlue.

**Musique de cadets.** — Les jeunes gens désireux de faire partie de la Musique de cadets sont priés de s'inscrire au plus tôt chez M. Gillard, président de la Société de musique de Bulle. Les cours commenceront prochainement.

**Guide de la Gruyère.** — Le guide-album publié sous les auspices de la Société des aubergistes de la Gruyère sortira de presse sous peu. Cet opuscule est édité par la maison Hubacher et Cie à Berne et constitue un riche album de 35 à 40 vues d'un très bel effet.

Le texte est l'œuvre d'un excellent écrivain, M. Pie Philipona publiciste à Berne.

**Tir cantonal.** — La treizième liste des dons d'honneur indique les souscriptions ci-après reçues dans la Gruyère :

- Bulle :** Schneider Jacob, boulanger, 2 fr.
- Montbovon :** Combaz Joseph, 2 fr.; Collaud V., 1 fr.; Grangier Marc, 2 fr.; Joliet Isidore, 1 fr.; Grangier Boniface, 1 fr.; Rumo Jean, 50 cent.; Gilliet Louis, 1 fr.; Rumo Joseph 1 fr.
- Pfulg Maurice,** 2 fr.; Grangier Félicien, 1 fr.; Schmidt Louis, 1 fr.; Cardis Ch., 1 fr.; Grangier Casimir, feu Théophile, 50 cent.; Pernet Antoine, 1 fr.; Cosandey C., 2 fr.; Grangier Casimir, feu François, 50 cent.; Beaud Charles, 50 cent.; Pernet Clément, 1 fr.; Caille Joseph, 1 fr.
- Grandvillard :** Moura Henri, syndic, 5 fr.; Borcard Joseph, 4 fr.; Pillamet Jean, 2 fr.; Borcard Jules, 5 fr.; Borcard Béat, 1 fr.; Borcard Casimir, 5 fr.; Moura Pierre, 2 fr.; Musy Pierre, 1 fr.; Commune de Grandvillard, 30 fr.
- Lessoc :** Commune de Lessoc, 20 fr.; Fracheboud, syndic, 2 fr.; Fraguère Aurélien, 2 fr.; Castella Joseph, 1 fr.

- Sadan, garde-pêche, Estavannens, 1 fr.
- Commune d'Echarlens, 20 fr.
- Société de tir, Hauteville, 5 fr.
- Société des Carabiniers, La Roche, 80 fr.
- Bachs Louis, aubergiste, Le Bry, 5 fr.
- Charmey :** Société de tir, 10 fr.; Chappaley François, 1 fr.; Rime Nicolas, 1 fr.; Cercle démocratique, 10 fr.; Tornare frères, 2 fr.; Niquille Isidore, 1 fr.; Dousse J., 2 fr.; Flaubie Pierre, 1 fr.; Rime Auguste, 1 fr.; Commune de Charmey, 20 fr.; Chappaley Ch., 2 fr.; Niquille François, 2 fr.; Repoud Florian, 50 cent.; Charrière Xavier, 1 fr.; Niquille Auguste, 2 fr.; Cercle ouvrier, 10 fr.; Chappaley D., à l'Etoile, 5 fr.; Niquille Napoléon, 5 fr.

- Vaulruz :** Société de tir, 20 fr.; Borcard Maurice, député, 5 fr.; Seydoux Léon, syndic, 2 fr.; Borcard Ph., cons. com., 2 fr.; Dunand Louis, cons. com., 2 fr.; Anonyme, 5 fr.; Dunand Jules, agric., 1 fr.; Vionnet Cél., greffier, 1 fr.; Devaud François, aub., 2 fr.; Seydoux Emile, agric., 50 cent.; Anonyme, 1 fr.; Bourquenoud Honoré, cons. com., 1 fr.; Bourquenoud Jos., laitier, 1 fr.; Favre Léon, agric., 1 fr.; Dafflon François, marchand, 1 fr.; Dunand Maurice, 50 c.; Maurice, Th., 50 cent.; Anonyme, 50 cent.; Bourquenoud Aug., boucher, 50 cent.; Grandjean Justin, chef de gare 50 cent.; Vionnet Aug., agric., 50 cent.; Grivet Maurice, boulanger, 1 fr.; Grivet Charles, fils, boul., 50 cent.; Clerc Victor, 50 cent.; Anonyme 20 cent.; Schaller Philippe, mécanicien, 1 fr.; Ody Jos., cordonnier, 50 cent.; Rouiller Jos., aub., 1 fr.; Borcard Maurice, agric., 50 cent.; Borcard Henri, cons. com., 1 fr. 50; Charrière Pierre, agric., 2 fr.; Anonyme, 50 cent.

- Vionnet Fortuné, sellier, 50 cent.; Chollet Alex, chef de gare, 1 fr.; Maillard A. f., chef de gare, 1 fr.; Plancherel Charles, instituteur, 50 cent.; Chollet Antoine, cons. com., 1 fr.; Léon, agric., 1 fr.; Tinguely, frères, agric., 1 fr.; Masset Alf., carrier, 2 fr.; Chassot Félix, nég., 1 fr.; Gobet Denis, agric., 1 fr.; Chollet Placide, cons. com., 1 fr.; Fahray Jos., agric., 50 cent.; Favre Jos., anc. syndic, 1 fr.; Veuve Schmied, 1 fr.; Ody Josephine, 50 cent.; Bourquenoud Jean, 50 cent.; Bourquenoud veuve, 1 fr.; Gremaud Louis, fermier, 50 cent.

La liste des dons d'honneur reçus jusqu'au 4 juillet, au soir, s'élève à 45,618 fr. 35.

Agriculteurs, artisans, particuliers,

faites un essai avec le **Vin blanc** de raisins secs à **Fr. 20.** — **Vin rouge** (vin naturel coupé avec du vin de raisins secs) à **fr. 27.** — les 100 litres pris en gare de Morat, contre rembourserment.

Ces vins ont été analysés par plusieurs chimistes qui les ont trouvés bons et agréables.

Echantillons gratuits et franco. Se recommande

OSCAR ROGGEN, à Morat.



La famille BUCHS, à La Roche, remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné leurs précieuses sympathies à l'occasion de la mort et de l'enterrement de leur cher et regretté  
MONSIEUR  
**Etienne Buchs.**

**Changement de domicile**

Atelier et logement de  
**A. FLEURY**  
marchand-tailleur  
A BULLE  
sont transférés à la  
**VILLA BERTSCHY**  
Rue de la Condémine.  
Bulle, le 11 juillet 1905. [716]

**PAYERNE**

Terrains à bâtir.

A vendre à proximité de la gare de Payerne (côté ville) magnifiques terrains à bâtir. Convient pour construction d'hôtel avec dépendances, café-restaurant ou magasin. Situation avantageuse.  
S'adresser **Etude Bersier, notaires, Payerne.** (24217L)[710]

**On cherche**  
à placer en hypothèques de 1<sup>er</sup> rang, une certaine somme.  
S'adresser au bureau du journal. [713]

**On demande**

une jeune fille robuste comme fille de ménage. Bonnes références exigées. Bon gage.  
S'adresser au bureau du journal. [712]

**Perdu :**

entre Charmey et Bulle, un carnet de commissions.  
Le remettre contre récompense à l'Hôtel de l'Union, Bulle. [711]

**On cherche à louer**

**Magasin de vente**

avec de belles vitrines, très bien situé, au centre du commerce de Bulle, pour le mois de septembre ou octobre, éventuellement pour la fin de cette année. [714]

Offres par écrit avec indication précise de la situation (rue et numéro de la maison), grandeur du local, prix de location, dates de reprise, sous chiffres S4474Y, Haasensteinet Vogler, Berne.

**A vendre ou à louer**

une faucheuse à un cheval, en très bon état, prix modéré.  
Chez **M. François Grand**, marchand, Grand'vue BULLE. [708]

**MES CAFÉS**

sont toujours **fraîchement grillés** chaque semaine. [160]  
La livre depuis **0,80 cent.**  
**MAGASIN**

**Vve Louis Treyvaud**  
Grand' Rue 38, BULLE.

**En 2-3 jours,**

les **goîtres** et toute **grosceur au cou** disparaissent : 1 flac. à 2 fr. de mon eau antigoîtreuse suffit.

Mon huile pour les oreilles guérit tout aussi rapidement **bourdonnements** et **durété d'oreilles**, 1 flac. 2 fr.

S. FISCHER, méd. à Grub (Appenzell Rh.-E.) (H1006G) [57]

**Fourneaux d'occasion**

A vendre, à bas prix, quatre fourneaux en caillottes pour manque de place, chez **Jos. Seydoux**, fondeur, Bulle. [419B]698

**VELMA SUCHARD**

CHOCOLAT EXTRA FONDANT.  
SUCHARD, INVENTEUR ET SEUL FABRICANT

*Dépuratif*  
**Golliez**  
Sirop de brou de noix ferrugineux.

guérit boutons, dartres, éruptions de la peau, glandes, clous, etc. [1]  
**31 ans de succès.**

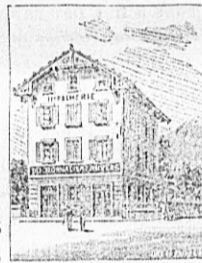
Le seul qui remplace l'huile de foie de morue ou ses émulsions.  
En vente dans toutes les pharmacies en flacons de fr. 3.— et 5.50.  
Exiger sur chaque flacon le nom de **Fréd. GOLLIEZ**, pharmacien, à MORAT, et la marque des « 2 palmiers ».

**Imprimerie de la Gruyère**

Rue du Tir 131 — BULLE — Rue du Tir 131.

Cette imprimerie des mieux outillées se charge de travaux typographiques en tous genres, tels que :

Journaux et brochures ;  
Programmes, prospectus, cartes d'adresse, de visite, de convocation, etc. ;  
Formulaires pour les administrations, le commerce, l'industrie, etc. ;  
Têtes de lettres, factures, lettres d'avis, de faire-part et d'affaire, circulaires, etc. ;



Registres et carnets à souche, tableaux, etc. ;  
Statuts et règlements de sociétés, etc. ;  
Etiquettes volantes, toile, parchemin, gommées, bordereaux, etc. ;  
Enveloppes avec raison sociale imprimée.

IMPRESSIONS DIVERSES EN COULEURS

Prix très modérés.

LA GRUYÈRE étant un des journaux les plus répandus dans le district et le canton, elle se recommande aux administrations et au public pour l'insertion d'annonces qui y trouvent une publicité efficace et à bon marché.

**3 Avantages**

sont offerts grâce à mes achats en gros ce qui augmente chaque année la vente de mes chaussures :

- 1° la bonne qualité!
- 2° la bonne forme!
- 3° le bas prix!

par exemple :

	Nos.	Fr.
Souliers forts pour ouvriers, ferrés	40/48	6.50
Souliers à lacer pour messieurs, crochets, ferrés, solides	40/48	8.—
Souliers de dimanche à lacer pour messieurs, avec bouts, solides et élégants	40/48	8.50
Souliers pour dames, ferrés, solides	36/43	5.50
Souliers de dimanche à lacer pour dames, avec bouts, solides et élégants	36/42	6.50
Bottines de dimanche pour dames, à élastiques solides et élégantes	36/42	6.80
Souliers pour garçons et fillettes, solides	26/29	3.50
Souliers pour garçons et fillettes, solides	30/33	4.50

Grand choix de chaussures en tous genres.  
D'incombrables lettres de remerciement, constatant la satisfaction de ma clientèle et provenant de toutes les contrées de la Suisse et de l'Étranger, sont à la disposition de tout le monde.  
Mon premier principe est de ne point tenir de marchandises de qualité inférieure, comme on en offre si souvent sous des noms fallacieux. — Garantie pour chaque paire. — Échange immédiat et franco. — Prix-courant avec plus de 300 illustrations, **gratuits et franco.**

**Rod. Hirt, Lenzbourg.**

La plus ancienne et la plus grande maison d'expédition de chaussures de la Suisse.

**Boulangerie.**

A louer, pour le 25 juillet, une bonne **boulangerie et épicerie.** Clientèle assurée.  
Adresser offres à **M. Victor SERMOUD, Cerniat.** (H427B)[717]

**VINS**

GARANTIS NATURELS  
**BLANCS**

par 100 litres

Catalogne	à Fr. 30.—
St-Cugat	» 32.—
» sup.	» 36.—
Andaluzie	» 40.—
Sevilla	» 50.—
» vieux	» 60.—

**ROUGES**

Vandrell	à Fr. 30.—
Montagne	» 32.—
» sup.	» 36.—
Cervera	» 40.—
Tarragona	» 45.—
Sevilla	» 50.—
» vieux	» 60.—

etc., etc.

On prête les fûts.

**Francisco RIBES**

Vins en gros [665]  
à BULLE

**A louer :** [668]

bel appartement de 3 chambres, cuisine, cave et galetas, ainsi que deux autres logements, chez **M. Torche, La Tour.**

**AVIS**

On a retiré lundi dernier, à la Cave espagnole, à Bulle, une bicyclette dont on ne trouve pas le propriétaire. [701]  
La réclamer contre remboursements de frais.

**A louer :**

en ville, deux logements. [649]  
S'adresser à **M. A. Gillard**, entrepreneur, Bulle.

**Pension-Restaurant**

DE TEMPÉRANCE

place de la Promenade, BULLE.

Vins rouges et blancs, sans alcool.  
Sirop, limonade, café, thé, chocolat.

707(H424B) STALDER DUBAS

**A louer :**

un logement de 4 pièces. [606]  
S'adresser à **M. Athanase BEAUD**, Bulle.

**On cherche**

des enfants en pension. [718]  
S'adresser au bureau du journal.

**N'achetez pas de chaussures**

avant d'avoir consulté le grand catalogue illustré avec plus de 200 gravures de la **Maison d'envois GUILLAUME GRÆB ZÜRICH, Trilligasse 4.**

Le catalogue sera expédié sur demande **gratis et franco.**

Souliers pour filles et garçons, très forts, Nos 26-29, fr. 3.50, Nos 30-35, à fr. 4.50.  
Souliers à lacer, pour dames, très forts, à fr. 5.50, plus élégants, avec bouts, fr. 6.40.  
Pantoufles en canevass pour dames à fr. 1.90.  
Bottines à lacer pour hommes, très fortes, à fr. 8. Plus élégantes, avec bouts, fr. 8.25.  
Souliers pour ouvriers, forts, fr. 6.40.

Envoi contre remboursement. **Rien** envoi de la marchandise **garantie solide.** (H1101Z)[214]

Échange de ce qui ne convient pas. — Service rigoureusement réel. — Fondée en 1880.